



Visite reprise du travail

Par patrick

bonjour en accident du travail je vais passer la visite de reprise , mais mon employeur a pris rdv a la médecine du travail a plus de 90km de mon domicile ((Vosges)) lieu ou et domicilier sont entrepris((Alsace)) et ce en dehors des heures de travail cela et t'il normal et je peut ou pas changer horaire de rdv moi même ou pas d'avance merci

Par jury34

Bonjour,

A ma grande surprise, c'est vraiment une question très grave, puisque contrairement aux médecins habituellement consultés, ces médecins ne sont pas au choix des salariés, ni des entreprises.

La "visite" ou consultation médicoprofessionnelle est obligatoire selon une périodicité généralement reglementaire.

Incoyable, mais vrai, on ne peut pas chngér de médecin du travail, même si celui qu'on a n'obtient pas notre estime, qu'on a parfois avec lui un rapport exécrationnel.

Au pire, on peut faire une lettre à son chef, en espérant ne pas être le seul.

Je me tiens disponible.

Très cordialement